M. le chevalier Renson, rue du Parc, à Liége, une bouteille de laquelle sortait une mèche : On constata que l'objet contenait de la dynamite Nobel amorcée et entourée d'explosif Favier.

Le magistrat, dont l'habitation venait d'être ainsi l'objet d'une tentative de destruction avait présidé la jour même et les jours précédents la Cour d'assises de Liége, lorsqu'Henneton et Langendorf étaient condamnés du chef d'un vol avec effraction commis à la poudrière d'Ombret.

Chez M. le substitut Beltjens

Un mois après, le 19 avril, à neuf heures du soir, une seconde tentative était commise et, cette fois, elle était dirigée contre la maison occupée, place de Bronckart, par M. Beltjens qui avait rempli les fonctions de ministère public dans le même affaire d'Ombret.

Cette fois encore, elle était sérieuse ; il y avait même eu explosion, mais restreinte à la poutre entourant la dynamite ; celle-ci n'avait pas éclaté, mais avait été projetée au loin sans produire un effet destructif.

Chez Mme veuve Nyst

Le 24 avril, à neuf heures du soir, une assez forte détonation se faisait entendre en face du nouveau Palais provincial : une explosion venait de se produire chez Mme veuve Nyst, rue Saint-Pierre. L'engin avait été placé sur l'appui de la fenêtre ; des éclats de bois et de vitres furent projetés au mil eu du salon et plusieurs objets mobiliers étaient endommagés. Fort heureusement, Mme Nyst était absente.

Boulevard de la Sauvenière

Le 1er mai, vers 8 heures du soir, deux bruyantes détonations se faisaient entendre, à deux ou trois minutes d'intervalle, au boulevard de la Sauvenière, en face des hôtels occupés par Mde Séllys-Longchamps, sénateur, et par son fils, M. Selys-Longchamps.

Les engins destructeurs avaient été placés, l'un sous la porte cochère du premier de ces hôtels et l'autre contre une fenêtre de l'office en sous-sol du second ; bien que les dégâts matériels eussent été, de part et d'autre insignifiants et qu'on pût considérer ces nouveaux attentats comme de simples tentatives de destruction, les personnes qui se trouvaient dans les deux maisons n'en avaient pas moins couru de sérieux dangers, parce que, atirés au dehors par la première des deux explosions, elles pouvaient être enveloppées et frappées par la seconde.

Destruction de l'église Saint-Martin

On était encore sous le coup de l'émotion résultant de ce double attentat, lorsque, vers neuf heures, ce soir, une nouvelle et plus forte détonation se fit entendre à proximité, dans la direction de l'église Saint-Martin. C'était précisément contre l'église même, en dessous du chœur et des précieux vitraux peints qui en garnissent les fenêtres, qu'avait été placé l'engin de destruction.

Ici, les malfaiteurs avaient évidemment décapité la charge, et l'explosion n'a pas entraîné plus de ravages, c'est qu'elle n'est produite en plein air et dans un large espace ; elle n'en a pas moins causé une véritable dévastation : non seulement les anciens vitraux de l'église étaient presque entièrement détruits, mais encore il ne restait pas une habitation dans le voisinage, et sur une distance de 170 à 200 mètres, qui n'eût ses vitres brisées ; le sol de la rue en était littéralement jonché.

La dynamite chez M. Minette

Le lendemain, à neuf heures du soir, une autre explosion, aussi terrible et plus dangereuse encore que la précédente, vint mettre le comble à l'indignation publique.

Les malfaiteurs avaient choisi, la maison de M. Minette, située au coin du boulevard de la Sauvenière et de la place Saint-Jean.

L'explosion brisa la porte de la maison, ainsi que les pierres qui l'encadraient, les premières marches de l'escalier et toutes les glaces de la façade ; en outre, elle occasionna, dans les salons du rez-de-chaussée, des dégâts considérables.

La secousse fut si forte que deux des enfants de M. Minette furent renversés. Toutes les maisons voisines eurent leurs vitres brisées.

Découverte des coupables

On comprend l'affolement du public en présence de ces attentats successifs.

Heureusement, la justice se trouva, par un hasard inespéré, la veille de cette dernière explosion, mise en possession d'un indice qui lui permit de découvrir les coupables.

Le 1er mai, une femme, nommée Heissen-Guerin, remarquait sur l'appui d'une fenêtre habitée par M. or. Wilmatte, boulevard de la Sauvenière, 106, un paquet enveloppé de papier peint, d'où pendait une mèche allumée, qui s'éteignit presque aussitôt ; elle prit le paquet et le remit à M. Lavalleye, juge d'instruction.

Celui-ci fit immédiatement rechercher le fabricant du papier peint qui enveloppait le paquet.

Le lendemain, il était connu. C'était M. Lhoert Francelle qui fournit une liste de deux personnes auxquelles il avait précédemment livré les mêmes échantillons.

Parmi ces personnes, il y avait deux anarchistes connus : l'un d'eux était Guillaume Beaujean, peintre, occupant deux ouvriers, Lefèvre et Lacroix qu: passaient aussi pour anarchistes.

Munis, le 3 mai, de mandats de perquisitions, la police eut bientôt découvert chez Beaujean, rue Degrès-des-Tisserands, non-seulement une bonne non chargée, cachée derrière un tonneau, mais encore son carnet d'échantillons, où manquait précisément l'échantillon de papier neini qui enveloppait les cartouches déposées chez M. Wilmatte.

On ne put arrêter Beaujean que le 3 mai, vers minuit.

D'abord il essaya de tout nier ; ce n'est qu'après beaucoup d'explications évidemment controuvées, ou de longues hésitations que, se voyant accuté devant les preuves de sa culpabilité, il avoua qu'il enveloppe aux cartouches et disparu de son carnet d'échantillons, il finit par entrer dans la voie des aveux, reconnaissant qu'il avait presque chaque fois préparé et fourni la dynamite nécessaire aux explosions.

Craignant aussitôt que, s'il s'obstinait à taire le nom de ses complices, on le présumât coupable d'avoir également placé la dynamite et produit les explosions, il se décida, par égoïsme, à rejeter cette partie de culpabilité sur les autres.

A leur tour, ces derniers, se voyant dénoncés, avouèrent plus ou moins complétement leur participation.

C'est ainsi qu'on est parvenu, non sans peine, à faire la part de chacun des coupables dans les attentats relatés ci-dessus.

L'instruction devait ensuite établir comment tous ces malfaiteurs avaient pu se procurer d'aussi grandes quantités de dynamite.

Elle est parvenue à constater la participation de la plupart d'entre eux et de leurs amis dans trois voies importantes comme à Liége d'escalade et d'effraction : la premier au préjudice de la bouillère des Artistes à Flémalle Grande ; la deuxième au préjudice de la poudrière d'Ombret ; le troisième au préjudice de la houillère de Bascoup.

A la houillère de Flémalle

Le premier de ces vols a eu lieu le 10 février 1891, jour du Mardi-Gras.

C'est encore par Hansen, Marcotty et Bouyr.

Après avoir visité les lieux, ils louèrent des dominos afin de se masquer le visage pour n'être point reconnus et retournèrent à Flémalle.

Lorsqu'ils eurent pénétré, au moyen d'une double effraction, dans le magasin de dynamitage, ils enlevèrent environ 50 kilogrammes d'explosif Favier, qui étaient contenus dans deux caisses.

Le vol d'Ombret

Grâce aux révélations d'un accusé, Bansen, la police put prendre à avoir de précieux renseignements sur le vol commis à la poudrière d'Ombret, le 28 mars 1891.

Labaluze, Bastin, Langendorf, Marcotty, Hansen, Malgnan y pénétrèrent, et, en effet, parvinrent de 3,149 cartouches de dynamite Nobel, pesant ensemble 220 kilogrammes.

Pour faire disparaître toute trace de leur vol, les malfaiteurs tentèrent de faire sauter un petit magasin qui devait contenir encore quarante-cinq caisses de la même substance explosible.

Fort heureusement, un agent de police découvrit le vol au moment où quelques-uns des accusés essayaient de faire sauter à Liége leurs terribles butins de destruction.

Il en résultat un procès qui se termina par la condamnation de plusieurs anarchistes.

Vol du Banneux

L'insuccès du vol d'Ombret avait un peu calmé Fardeur des anarchistes à se procurer des moyens de destructions de dynamite. Mais, d'un autre côté comme ils étaient loin de renoncer à leurs desseins criminels et que Perplosif Favier, dont ils avaient encore une assez grande quantité, ne peut guère éclater que si l'on y joint de la dynamite, ils cherchèrent, dès le mois de mars, à s'en procurer par un nouveau vol ; il y avait eu de plus, à cette époque, dans un magasin de houillère qui pouvait leur en fournir une quantité suffisante.

Aussi les anarchistes ne tardèrent-ils pas à penser au charbonnage du Banneux, où se trouvait employé comme surveillant Victor-Joseph Nanlot, l'un des leurs. C'est lui qui donna les renseignements nécessaires à ses camarades et se chargea de montrer le chemin pour arriver au magasin à poudre.

Il y avait, dans le magasin, 260 cartouches de dynamite, pesant ensemble le poids total de vingt-un kilogrammes, plus 85 cartouches de poudre comprimée. Tout fut enlevé, d'après les propres aveux des accusés, pendant la soirée du 2 avril, et l'on ne s'en aperçut que le surlendemain.

Ce furent Moineau, Wolfs, Nôssent et Matteyssen qui commirent ce vol.

Le complot

Il résulte des faits ci-dessus exposés que, sur les seize accusés, quatorze et même quinze, en y comprenant Hansen, ont non-seulement fait partie d'une association de malfaiteurs organisée dans le but d'attenter aux personnes ou aux propriétés, mais ont encore formé entre eux un complot dont le but était de porter la dévastation, le meurtre et le pillage et qui devait, en cas de prochaine chute du pays, c'est ce que le jury du mois de mars avait reconnu pour Hansen, à la charge de cet, cep même, l'accusation n'avait à relever que le vol et la tentative d'explosion d'Ombret.

A plus forte raison, le complot doit-il être admis pour tous les autres cas de procès actuel, puisque tous, ont pris part, soit à des actes préparatoires, c'est-à-dire à des vols, transport et détention de substances explosives dont ils voulaient se servir à l'occasion, soit à des actes d'exécution, tels que les attentats commis le 10 mars, le 16 et le 28 avril, enfin le 1er et le 2 mai, de cette année.

Tel est le résumé de l'acte d'accusation du procès des anarchistes de Liége.

Il semble que cette affaire prendra plus d'ampleur qu'on ne l'avait supposé.

Le nombre des témoins à charge ne sera que de vingt-six, mais les plaidoiries seront assez longues.

Il n'est pas improbable, en outre, que divers incidents soient soulevés par la défense.

Nous rendrons compte des débats.

Le 14 Juillet à Caudry

Nous avons dit que nous ajouterions quelques détails intéressants à ceux que nous avons donnés hier sur le banquet de Caudry.

M. Poret a entretenu l'assemblée du projet de reconstituer la 1 que républicaine de Caudry, qui doit être partout et toujours sur la brèche et qui doit exercer une action incessante dans l'intérêt du progrès républicain.

Trop de bonnes volontés restent inertes en impuissantes, parce qu'il leur manque un centre d'action. Il faut les rallier, rassembler tous les efforts, et alors les promoteurs de la Ligue actuelle, rentrant dans le rang, comme de simples soldats, seront tout prêts à suivre et à soutenir le nouveau comité qui sera élu en assemblée générale.

M. Poret a fini en adressant à tous un éloquent appel, qui a soulevé d'unanimes applaudissements.

C'est là une excellente pensée à laquelle nous applaudissons aussi et nous rappelerons aux républicains de Caudry le proverbe populaire : « Il faut battre le fer quand il est chaud. » Ce n'est pas demain, c'est aujourd'hui que nous leur conseillons de se mettre à l'œuvre.

Une société s'est constituée, presque entièrement composée de travailleurs, sous le nom de *Foncière caudrésienne*, pour construire des maisons à bon marché ; M. Beugnet, qui s'est mis à la tête de cette société, l'a recommandée, en excellents termes, à la sollicitude des patrons et des ouvriers. Il a rappelé combien il est important pour les ouvriers d'avoir des maisons saines et aérées, où ils puissent installer leurs familles dans des conditions économiques et loin des charmes du foyer.

M. Beugnet a présenté à M. Hector Depasse ses principaux collaborateurs ainsi que les statuts de la société, en l'invitant à appeler sur cette œuvre l'attention du Gouvernement et du Conseil supérieur du Travail.

On sait en effet que le Conseil supérieur du travail s'est préoccupé des habitations ouvrières dans sa dernière session : il a posé, comme une sorte de principe, d'après les observations de M. Keïfer, que les habitations ouvrières devaient, autant que possible, être construites par petits groupes dans les différentes parties de la commune, afin que les travailleurs ne vivent pas isolés dans de grandes cités, en dehors des autres parties de la population. M. H. Depasse, en rappelant ces observations, a ajouté que le comité de la *Foncière caudrésienne* avait également voté une proposition invitant le gouvernement à aider par tous les moyens en son pouvoir les associations ouvrières qui entreprendraient de construire des maisons à bon marché.

Les *Foncière Caudrésienne* a précisément ce caractère et ce but ; c'est pourquoi nous ne doutons pas qu'elle ne trouve auprès de l'administration préfectorale et auprès des pouvoirs publics toutes les marques de sympathie et toute la protection dont elle peut avoir besoin.

Enfin le conseil d'administration de la Société de Secours mutuels, l'Union des ouvriers de Caudry, a également remis une pétition pour le Conseil supérieur du travail. Les ouvriers mutualistes ou mutuellistes, qui sont si dignes de la sollicitude du gouvernement républicain, traversent, on le sait, une période difficile par suite de diverses modifications apportées aux lois et décrets qui les régissent. Nous ne manquerons pas de revenir sur cette question. Les sociétés ouvrières doivent à tout prix obtenir et obtiendront des compensations équitables pour les préjudices qu'on leur a fait subir, et ces compensations nous les réclamerons de toute notre énergie.

Ainsi, on n'a pas seulement prononcé d'éloquents discours dans cette journée à Caudry, mais on s'est occupé de choses pratiques, on a recherché les moyens de faire vivre et de développer les institutions ouvrières. N'est-ce pas encore une excellente manière de fêter le 14 Juillet ? Il faut malheureusement ne pas se laisser arrêter par les obstacles que l'on rencontrera, mais que tous, fabricants et ouvriers, travaillent d'un commun accord aux réalisations utiles, que les fabricants marchent en tête et qu'ils apportent un généreux concours !

Il y a beaucoup de bien à faire à Caudry : on le fera. Nous adresserons encore nos vives félicitations à MM. Lefèvre-Lifler, Poret et Defosses ainsi qu'à leurs amis qui ont pris des initiatives si louables.

A.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Arrondissement de Douai

Dans le canton de Marchiennes, M. Dubois, député, sollicite le renouvellement de son mandat de conseiller général. Le parti réactionnaire paraît devoir se désintéresser de la lutte.

M. des Rotours se représente également dans le canton d'Orchies. Le parti républicain n'a pas encore pris de décision.

Dans le canton de Douai-Nord, M. Renard, maire de Sin-le-Noble, se retire définitivement.

M. Bertin, adjoint au maire de Douai, vient de poser sa candidature. Il a fait part de sa décision à la ligue républicaine en sollicitant son appui.

Pour le canton d'arrondissement, MM. Nuthy et Monnier, conseillers sortants du canton de Douai-Ouest se représentent aux suffrages des électeurs.

Il est probable que le parti réactionnaire, peu soucieux de courir à un échec, ne leur opposera pas de concurrents.

Dans le canton de Douai-Sud, les conseillers sortants sont MM. Coupé et Willox. Ce dernier ne se représente plus.

Nous comptons pouvoir faire connaître d'ici deux ou trois jours le choix que le parti républicain aura fait pour la succession de M. Willox.

Dans le canton d'Arleux, M. Trannin, décédé, a laissé le renouvellement de son mandat.

Dans une grande réunion tenue vendredi dernier, la candidature de M. Trannin a pour sympathique mère d'Arleux, a été acclamée.

On ne connaît pas encore le candidat que présentera le parti réactionnaire. Où nous a bien et 14 un nom, mais nous avons de présentes raisons pour croire que cette désignation est fausse ; la situation personnelle de l'intérêt étant actuellement ne nitire à dilemmer, dans une très-large mesure, ses chances de succès.

Arrondissement de Valenciennes

La réunion des conseillers municipaux des communes du canton Est de Valenciennes, tenue samedi soir salle Goffin a désigné M. Sautieau, avocat, adjoint au maire de Valenciennes, comme candidat au conseil d'arrondissement, en remplacement de M. Déole, démissionnaire.

Les autres candidats pour l'arrondissement de Valenciennes sont les suivants :

CONSEIL GÉNÉRAL

Canton-Sud de Denonciennes. — Louis Legrand, ministre plénipotentiaire à La Haye, conseiller sortant.

Canton-Nord de Valenciennes. — Joseph Dellino, maire de Prouvy, conseiller sortant.

Canton de Condé. — Ernest Dervaux, industriel, conseiller sortant.

Canton de Denain. — Delcambre-Bridam, brasseur, conseiller sortant.

Canton de St-Amand, rive gauche. — Emile Davaine, agriculteur.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Canton de St-Amand, rive droite. — Lepez, maire de Raismes, conseiller sortant.

Chronique du Sport

Le Jeu de Balles à Lille

Jeudi ont eu lieu deux luttes de 2e catégorie entre les Jeunes Valenciennes (Dupont) contre Bruxelles (Moucheron frères) et 2e pour Valenciennes contre Charleroi (Ouvelet).

Voici les résultats : Dans la 1re joute, Bruxelles a fourni une très-belle défense. Elle n'a fait que quatre jeux en dix, mais elle a perdu presque tous les jeux à quarante.

Dans la 2e partie, Valenciennes est resté maîtresse de la journée en battant Charleroi. Mais jusqu'au dernier quinze, cette victoire est restée indécise, car les adversaires ont constamment soutenu la lutte avec une louable vigueur. Aussi ont-ils fait 9 jeux pour 10.

Tous les joueurs méritent des félicitations, ceux de Valenciennes pour le rachet et ceux de Charleroi pour la livrée.

*
*

Voici les résultats du jeu de balle qui s'est continué hier après-midi sur le boulevard des Ecoles.

Au premier tour deux parties étaient en présence Lille et Denain. Cette dernière a été battue par trois jeux contre dix à celle de Lille.

La société de Gognies-Chaussée avait fait défaut, la belle est restée à la partie de Lille.

LA FÊTE NATIONALE

A Wasquehal. — La fête nationale a été célébrée avec éclat. Dès huit heures du matin par les soins du sympathique et dévoué conseiller du canton de Mouvaux, les salves d'artillerie annonçaient l'ouverture de la fête et aussitôt la population endimanchée descendait dans les rues. La musique de Wasquehal, sous la présidence d'un chœur par les élèves des écoles : les réactionnaires essayèrent vainement de compromettre cette partie de la fête : on les vit aller de maison en maison pour supplier les parents de ne pas envoyer leurs enfants aux instructions et de ne pas leur distribuer de jetons et de gâteaux au patronage.

A 3 heures vingt sociétés réunies au Nouveau-Monde, sous la présidence du maire de la commune ; puis sur la grand'place les enfants chantèrent un chœur patriotique dirigé par M. Francelle.

La fête s'est prolongée jusqu'à deux heures du matin au milieu de la joie générale. Dans la nuit une bande d'hommes et de femmes avides qui ne mine faire une manifestation hostile devant la demeure de M. Vigoureux, conseiller républicain, mais la population énergiquement blâma cette grossièreté et n'a pas manqué ses sympathies à celui qui en était victime.

Une simple remarque : Les années précédentes, quand on fêtait le 14 Juillet, le conseil municipal, les réactionnaires enterraient la fête en prétendant que cette célébration coûterait trop d'argent. Or, cette année, la musique scolaire a joué gratuitement ; était-ce pour diminuer le succès de la musique républicaine ? elle n'y a pas réussi.

Chronique Régionale

Récompenses honorifiques. — La société de l'encouragement au bien a décerné une médaille à Mme Talma, doyenne des institutrices de France, à Poix-du-Nord ; à Mlle Vaneste, à Tourcoing, pour deux sauvetages.

Chronique locale

ROUBAIX

Union socialiste. — Le parti ouvrier avait organisé hier matin à onze heures dans le local de la Coopérative « *La Paix* », Boulevard de Belfort, une réunion publique au bénéfice des grévistes de la société anonyme (anciens établissements Delattre). Le prix d'entrée était fixé à 0,15 par personne.

Huit cents auditeurs environ avaient répondu à l'appel du Comité organisateur.

Il y avait dans la salle de nombreux Flamands.

C'est ainsi qu'à onze heures le citoyen Lafargue n'était pas encore arrivé, on forme bibreu et flamand. Le citoyen Henri Decrauzat est nommé président et les citoyens Louis Deronne et Jean-Baptiste Bockstael assesseurs.

Puis le citoyen Charles Beeblock de Menin, prend la parole et pendant 35 minutes parle en flamand. Il parle du socialisme et appuie l'internationalisme.

Le citoyen Baillieul se présente ensuite à la tribune pour donner le salut du socialisme français au citoyen Beeblock.

Il remercie en outre les ouvriers d'être réunis si nombreux à cette réunion. Il continue en faisant l'historique de la grève.

Le président demande donne ensuite la parole au député Lafargue.

Celui-ci dit qu'il a été particulièrement heureux d'entendre en arrivant dans la salle un orateur flamand, car, dit-il, de l'autre côté de la frontière comme du nôtre n'avons qu'un seul ennemi, aussi bien Français et Allemands, ce sont les patrons qui vous volent d'un côté comme de l'autre.

La preuve, dit-il, c'est que l'on a empêché l'entrée en France du Wooruit alors qu'on tolère la *Croix Flamande*.

Il fait, comme dans toutes ses réunions, le procès des opportunistes, radicaux, bourgeois, etc.

La fargue conseille aux socialistes de ne jamais détruire les usines dans lesquelles ils ont, en réalité, leur appartient, il faut s'en emparer.

En fait de dynamite nous n'avons que la dynamite intellectuelle, elle fait sauter les cerveaux ouvriers.

Si nous nous servons de la dynamite ce sera pour faire sauter les bâtiments, les usines et les foyers pestilentiels, mais nous respecterons les habitations des riches que nous habiterons. Après avoir chassé les patrons nous prendrons, ici, pour centre de la grève de la société anonyme à laquelle il attribue une importance énorme.

Un socialiste crie : « Il faillait pendre le directeur ».

L'orateur termine en disant de faire sortir Culine de la prison de Melun en votant pour lui aux prochaines élections, puis de s'organiser en chambres syndicales.

Le citoyen Baillieul propose l'ordre du jour suivant qui est adopté à l'unanimité :

« Les ouvriers réunis ce jour dans la salle de la coopérative « *La Paix* » le 17 juillet 1892, après avoir entendu différents orateurs s'engagent à soutenir moralement et pécuniairement les ouvriers grévistes de chez Delattre, afin que ceux-ci puissent sortir vainqueurs de cette grève si injustement provoquée par les patrons.

Une récidiviste. — Samedi vers 7 heures du soir le sous-brigadier Liénard apercevait un rassemblement de plus de 200 personnes autour de la nommée Leman Maria, âgée de 26 ans, ex-servante ; cette fille a déjà subi une dem-douzaine de condamnations pour vagabondage et vient de purger une peine de 4 mois, à la pr son de Douai.

Mar a Leman a été écronée au dépôt du 2e arrondissement.

Une rixe entre brigueteurs. — Les gardes Plachy et Leclercq passant au hameau des Trois-ponts aussitôt après midi, vers 3 h. ont aperçu avant un rassemblement d'une centaine de personnes rue de Cohen ; deux brigueteurs, Lotte Dieudonné, 37 ans et François Stevens se livraient à un pugilat en règle.

Les gardes mirent fin à cette lutte en donnant un procès-verbal à la charge des deux adversaires.

Grande Harmonie. — Vu la persistance du mauvais temps, le concert de la Grande-Harmonie offert à ses membres honoraires, sera remis au dimanche 24 juillet, dans le square Pierre Catteau, à 9 heures très précises du soir.

Concours de chiens ratiers. — Voici les résultats du concours de chiens ratiers qui a eu lieu dimanche après-midi à l'estaminet du « Boulteux », boulevard Gambetta.

Il y avait 110 francs de prix divisés en deux catégories.

1re catégorie : 1er prix, 25 fr., Fatma, à Doual. 10 a — 2e prix, 15 fr., Miss, à Calais, 12 a. — 3e prix, 10 fr., Thomée, à Varasse, 15 s. — 4e prix partagé entre Tipp, 15 s. 1/2, à Cateau et Mascotte, à Douai, 8 s. 1/2, 15 s. 1/2.

2e catégorie : 1er prix, Fox, à Carton, 8 s. 1/2. — 2e Cogoin, à Vienne, 10 s. 2e Finot, à Marlage, 13 s. — 4e, Bellotte, à Menin, 15 s. 1/2.

Menus faits — Marie Outens, 32 ans, soigneuse, rue de la Redoute 89, injuriait Charles Clément, peintre, Grande-Place, vers 8 heures du soir ; l'agent Dupez dressa un rapport à la charge de Marie Outens.

— Hoornart Maria, 22 ans, éplucheuse, rue de l'Amiral-Courbet, a été arrêtée et conduite au dépôt du 2e arrondissement pour vol de 2 francs.

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Mouvement de la semaine du 11 au 16 Juillet

	Nomb. de colis	kilos
Soies. . . .	19	2,960
Laines peign.	3,263	352,900
Laines filées	726	81,968
Id. blousses	117	12,717
Cotons . . .	387	41,435
Totaux	4,562	491,011
Décrusage. . . .	13	1,3 opér.
Tirage	1	id.

Le Directeur,
L. BIPPER

CABINET DE M. HENRI DESCHAMPS

Rue des Fabricants, 35

Contentieux. — Recouvrements. — Défense devant les tribunaux de commerce, justice de paix, conseils de préfectures. n.o.—5807

COUPONS

Le Crédit Lyonnais, agences de Roubaix et Tourcoing prête **sans aucun frais** tous les Coupons français et étrangers à l'échéance du 1er juillet, et dont les prix sont officiellement connus.

GARDE DE TITRES

Le Crédit Lyonnais, agences de Roubaix et Tourcoing reçoit en dépôt les titres de toute nature, l'Orfèvrerie, l'Argenterie, et en général tous les objets précieux.

TOURCOING

Un enfant qui se tue en marandant des noix. — Un jeune homme, Henri Leveugle, âgé de 14 ans, bâcleur, demeurant rue des Coulons, fort Debuquoy, revenait de son travail, samedi soir, vers 8 heures, lorsqu'il rencontra, au brun-Pain, un de ses camarades, nommé Delaporte, âgé de 12 ans. Ils partirent ensemble pour regagner la gare des Francs.

Ils coupèrent par le Clinquet en passant dans la propriété attenante à la ferme Delobel-Dhalli.

Là, pendant que son camarade faisait le guet, Leveugle monta sur un noyer et atteignait bientôt l'extrémité de l'arbre, où, à cheval sur une branche, il abattait des noix avec un bâton.

Tout à coup, il perdit l'équilibre et tomba sur le sol où il se brisa la colonne vertébrale. Son camarade, épouvanté, courut chercher du secours ; on s'empressa autour du malheureux qui perdait le sang par le nez et la bouche et avait d'intimes hoquets. On le transporta chez lui, où MM. les docteurs Dewyn et Bourgos furent appelés à lui donner leurs soins.

Mais tout fut inutile : le jeune homme expira vers 11 heures du soir.

Réunion socialiste. — Grand branle-bas samedi soir dans le clan socialiste tourquenois : une réunion publique était organisée dans la salle du Casino, rue Nationale, par le parti ouvrier qui avait adressé des convocations de MM. Moreau et Lafargue, députés et Henri Carrette, maire de Roubaix.

La séance est ouverte, devant environ cinq cents ouvriers, par M. Victor Capart qui demande qu'on veuille bien désigner le bureau.

M. Carrette est nommé président ; M. Desbouvrie, assesseur, et M. Capart, secrétaire.

Le président exhorte l'assemblée au calme puis donne la parole au député de Lille, qui l'a gardée pendant trois quarts d'heure pour terminer toute la gamme, mais n'a pas réussi à émouvoir son public.

Puis le maire de Roubaix, après avoir critiqué la gestion de la municipalité précédente déclarant que les socialistes tourquenois tiendront à Roubaix à la rentrée des classes, parle en faveur des grévistes de la Société anonyme dernière en engageant les électeurs de Tourcoing à imiter les roubaisiens en envoyant aux affaires des socialistes honnêtes.

Enfin, M. Moreau, dans un long discours, pendant lequel la salle se vide peu à peu, développe l'idée de la République socialiste ; c'est là qu'est le salut.

Il sème l'abbé Lafargue, sans aucune condescendance pour son honorable collègue, qui cependant avait avalé ses bions comme moines, quitte satisfaction, et les réunions pour retourner à Lille par le train de 11 heures.

En somme, réunion assez terne, qui s'est terminée sans incident.

Lycée de Tourcoing. — La distribution des prix aux élèves du Lycée de Tourcoing aura lieu le samedi 30 juillet à dix heures du matin.

La cérémonie sera présidée par M. Dron, député du Nord.

Avis aux musiciens. — La commission de la société l'Orphéon des Travailleurs invite les anciens membres qui ont pris fait partie de la société et tous musiciens à participer au concours (1893), en première division.

Le nombre d'exécutants étant fixé à quatre-vingts, elle les prie de se presser à se faire inscrire.

Les répétitions se font les mercredis et vendredis à 9 heures du soir et le dimanche à 3 heures après-midi.

A l'étude : « Les Esprits de la Nuit » (Riga).

*
*

La concours de l'Académie de musique. — L'heure des adieux ces jours derniers, nous a empêché de donner jusqu'ici le compte-rendu du concours de chant, démonstration, qui a eu lieu vendredi soir dans la cour d'honneur de l'Hôtel-de-Ville.

Les épreuves ont commencées à 6 h. 1/2 par les élèves de la deuxième division, dans laquelle six concurrents sont en présence.

Mlle Lucie Bonnet a obtenu grand succès. Cette jeune fille gardera certainement son nouveau nom de nombreux encouragements que les auditeurs lui ont pu ses mémoires. Elle a du travailler Jean v, a été détaillé par elle avec beaucoup d'âme au voix est bien timbrée et quant à la méthode, elle est excellente.

Une élève qui prouvait beaucoup est Mlle Clémentine Lemay ; dans de nombreux cours dernière année, elle a rendu d'une façon parfaite et avec une scrupuleuse observation de nuances, l'air du « Barbier de Séville ».

Mlle Favracque a fait valoir dans l'air de la « Fauvette du Temple », les qualités « une jolie voix, un timbre, il est vrai, mais agréable.

Le jury a attribué, pour cette division, les récompenses comme suit : 1er prix, Mlle C. Lemay, 2e, Mlle E. Hayart ; accessit ex-aequo, Mlles Favracque et Adèle Descamps.

La première division ne comprenait qu'une seule élève, Mlle Jenne Fournier, dont les progrès depuis l'année dernière, — nous sommes heureux de le constater — sont beaucoup surprenants.

Cette jeune et gentille élève, pleine d'avenir, n'a pas craint d'affronter le grand air de « Mireille », morceau difficile de difficultés de vocalisation ; elle y a fait preuve de beaucoup d'intelligence et de sûreté, l'interprétation a été excellente, soulignée d'applaudissements chaleureux.

Nous espérons la revoir encore l'année prochaine et, si ses progrès suivent la même marche ascendante, elle deviendra, on nous nous trompons fort l'une des meilleures élèves de ce cours. Le jury l'a décerné à l'unanimité un premier prix, mais « notre avis, cette élève mériterait mieux.

La division supérieure se présentait que deux élèves : Mlles C. Soyez et Marguerite.

Mlle G. Soyez, s'est fait avantageusement apprécier dans l'air de *Le Cor de Gularbe*, cette élève arrivera certainement en soignant sa prononciation ainsi que les vocalises à d'excellents résultats.

Mlles J. Maquinay, possède une voix pure et étendue, elle a chanté avec entrain l'air des « Noces de Jeannette » pour cet air bien obscènes et les vocalises parfaitement données.

Bénéfiste ; le prix Mlle J. Maquinay, 2e prix, Mlle G. Soyez.

Nous arrivons à la division d'excellence, qui n'a fourni — par suite d'une absence par trop vexatoire — qu'une seule élève : Mlle Pauline Lemaire. Disons de suite qu'elle a surmonté facilement les toutes difficultés qui hérissent le morceau de « la Reine Topaze » du Carnaval de Venise.

Sa voix est d'une émission facile et fraîche, d'un timbre très pur et très étendu. Elle a pu donner à son interprétation toute en mesure, vocalisant avec souplesse et détachant avec talent remarquable les notes élevées.

Comme tout le monde s'y attendait, le jury lui a décerné à l'unanimité, une médaille d'argent. Des vifs applaudissements ont accueilli cette décision et nous nous rangeons de ce côté, en lui adressant nos plus vives félicitations.

En résumé, concours des plus intéressants et succès très flatté pour le professeur, Mlle Cardon, car toutes les élèves ont fait sous sa direction et cela depuis peu, des progrès considérables.

FOUINOUTE.

Terrible drame d'amour

A HALLUIN

Assassinat suivi de suicide

La commune d'Halluin est sous le coup d'une profonde émotion par suite d'un épouvantable drame qui s'est déroulé hier dans cette localité.

Au n° 95 de la rue de Lille, en plein cœur de la ville, se trouve une maison à étage et grenier de très propre apparence prenant jour sur la rue par quatre fenêtres.

Une porte qui se trouve au milieu donne accès dans la maison. Au-dessus de la porte est posé un tableau portant les inscriptions suivantes :

Théophile VANESTE
Lance et cuis pour à tisser
Equipage pour machines à parer

C'est là qu'habitent les époux Vaneste et leur jeune fille, Emma Simays, âgée de 21 ans, enfant d'un premier mariage de Mme Vaneste, née Vanfoirk etc.

Amour non partagé

Mlle Emma Simays était depuis plusieurs mois l'objet des assiduités d'un nommé Yves Nolet, né à Menin, le 15 mars 1860, demeurant, rue de Courtrai, 20, et employé dans la fabrique de soustrichage de M. Defaux.

Nolet était veuf depuis le 22 septembre 1889. Malgré ses démonstrations, il n'avait pu jusqu'ici, réussir à faire partager son amour par la jeune fille, qui lui avait déclaré qu'elle ne consentirait pas à s'unir à lui.

Une demande en mariage

En dépit des refus qu'il avait déjà essuyés de la part de la jeune Emma, Nolet voulait quand même en à tout prix qu'elle devient sa femme.

Dimanche 10 juin, il se précipite à la maison paternelle et demande à M. Vaneste, la main d'Emma.

M. Vaneste ne put que répéter à l'amoureux qui il devait décidément renoncer à son amour pour la jeune fille, attendu que celle-ci ne consentirait en aucune façon à la parfaire. Devant cette réponse Nolet, riposta en flamand par une grossière épithète à l'adresse de la jeune fille. M. Vaneste mit Nolet à la porte, et celui-ci partit en jurant qu'il se vengerait.

Le drame

Hier dans la matinée, Nolet vint à Halluin et passa à plusieurs reprises devant la maison des époux Vaneste mais n'y entra pas. Il retourna à Menin, y déjeuna puis passa un certain temps dans un café des environs de la gare.

Il paraissait fortement surexcité et des paroles entrecoupées s'échappaient de ses lèvres accompagnées de gestes nerveux.

Vers 1 heure 1/4, il se dirigea vers Halluin d'un pas précipité, et arriva vers 1 heure 1/2 à la maison Vaneste.

En même temps qu'il ouvrait la porte et pénétrait dans la maison, Nolet tira la lame d'une canne à épée dont il était porteur et fit irruption dans la cuisine où la famille était réunie.

M. Vaneste sursauta sur sa chaise à cette apparition imprévue, puis apercevant l'arme, dans la main de Nolet, il se leva en s'écriant Il est armé ! puis chercha à fuir dans son jardin par le couloir.

Mais Nolet le poursuivit et le frappa à l'épaule gauche d'un violent coup qui transperça le malheureux de part en part. La lame qui s'était faussée sur la clavicule ressortit au-dessus du sein.

Le meurtrier retira son arme de la plaie et en porta un second coup à sa victime qui fut atteinte cette fois au côté droit. L'arme pénétra de quatorze centimètres dans le poumon.

Cependant, malgré ses graves blessures, M. Vaneste ne tombait pas.

Le meurtrier tira alors de sa poche un révolver de fort calibre et en décharga un coup sur sa victime, mais sans atteindre. M. Vaneste étouffé se traîner sur la porte de la rue. Là, des voisins, M. Jules Lecrosnet, boucher, et sa femme prirent le malheureux sous les bras et le conduisirent chez le docteur Pierchon dont la demeure est située juste en face de la maison du drame.

Suicide de l'assassin

Le nuage de fumée produit par le coup de révolver empêcha le meurtrier de se rendre compte de ce qu'était devenue sa victime. Suivant les projets qu'il devait avoir conçus — ceux de tuer toute la famille et se suicider ensuite — il se mit à parcourir la maison.

Au rez-de-chaussée, il ne trouva rien, une porte ouvrant sur l'escalier conduisant à l'étage lui apparut. Il monta vivement, pénétra dans les chambres, ouvrit les placards pour voir si la jeune Emma et sa mère ne s'y étaient pas cachées. Ses recherches étant vaines Nolet s'étendit sur le lit de la jeune fille, déposa sur le traversin sa canne à épée encore ensanglantée, se plaçant le révolver sur la tempe droite, il se fit sauter la cervelle.

Les constatations

M. Couturier, maréchal-des-logis de gendarmerie, informé immédiatement du drame accourut sur les lieux, a